Le Guide de l'Entreprise Sociale

DOSSIER PRATIQUE — JOBS D'ÉTÉ

I. LE CDD : À MANIER AVEC PRÉCAUTION

Au moment d'envisager un remplacement d'été, l'employeur pense presque systématiquement au contrat à durée déterminée. De fait, ce classique des classiques permet de faire face à la majorité de situations dans lesquelles l'entreprise doit renforcer ses effectifs. La relative flexibilité du CDD n'autorise pas pour autant à faire n'importe quoi. Les points à surveiller pour ne pas se faire piéger.

QUAND RECOURIR AU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE ?

UN FORMALISME STRICT

L'erreur à éviter : signer un CNE pour un job d'été !

DOSSIER PRATIQUE — JOBS D'ÉTÉ

DES PISTES POUR TROUVER UN STAGIAIRE

III. LES STAGES : ATTENTION AUX CHANGEMENTS À VENIR

Face aux difficultés liées au marché de l'emploi, de plus en plus de jeunes cherchent à « monnayer » leur diplôme en leur CV et sont friands de l'expérience pratique que leur donnera un stage en entreprise.

Ces derniers mois, le débat sur la précarité a pointé du doigt les dérives liées aux stages, et les règles du jeu sont en train de changer. Petit rappel des règles actuelles… et des changements annoncés.

LA NOUVELLE DONNE

QUAND FAIRE APPEL À UN STAGIAIRE

réalisé en partenariat avec

L'Entreprise

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES